

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 3 juillet 2025

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bedreddine, Mme Youssouf, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Chaumillon, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Choulet, Mme Ségura, Mme Lagarde

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Troussel
Mme Azoug donnant pouvoir à Mme Girardet
M. Constant donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum
M. Bluteau donnant pouvoir à Mme Choulet
Mme Paul donnant pouvoir à M. Martin P-Y

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Molossi, M. Monany, M. Martin S., M. Chabani



Délibération n° 12-03 du 3 juillet 2025

AVENANT N°1 À LA CONVENTION RELATIVE À L'OUVERTURE D'UNE STRUCTURE TEMPORAIRE D'HÉBERGEMENT D'URGENCE À STAINS – CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « LA MAIN TENDUE »

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la convention entre le Département de la Seine-Saint-Denis et l'association « la Main tendue » relative à l'ouverture de la structure d'hébergement d'urgence modulaire et temporaire à Stains qui sera gérée par l'association « La Main Tendue » en date du 02 mai 2024,

Vu la convention d'occupation temporaire du domaine public entre l'OPH Seine-Saint-Denis Habitat et la société Toits temporaires Urbains du 28 novembre 2024,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ATTRIBUE, au titre de l'année 2025, une subvention de fonctionnement de 503 413 euros à l'association « La Main tendue » pour l'ouverture de la structure d'hébergement d'urgence modulaire et temporaire à Stains dont elle sera gestionnaire ;

- APPROUVE l'avenant à la convention pluriannuelle du 2 mai 2024, dont projet ci-annexé, à conclure avec l'association ;



- CHARGE M. le Président du Conseil départemental de signer ledit avenant, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

| | | | |
|--------------------------------------|------------------------|--|---|
| Adopté à l'unanimité : ✓ | Adopté à la majorité : | Voix contre : 0 | Abstentions : 0 |
| Date d'affichage du présent acte, le | | Date de notification du présent acte, le | Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le |

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.